

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

**Séance du jeudi 23 février 2023**  
Date de Convocation : jeudi 16 février 2023  
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230223-DEL202303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2023.03

**OBJET - Budget CCAS - Vote du Budget Primitif 2023**

**Présents** : Thierry ABERT, Fabrice BORGET, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Thierry NICOLOSI, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ

**Excusés** : Jean-François DEBAT, Alexa CORTINOVIS, Brigitte VISO

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 26 janvier 2023 par lequel la politique budgétaire du CCAS a été définie pour l'année 2023.

Conformément aux articles L.2312-2 ET L.2312-3 du code général des collectivités territoriales, elle soumet ce jour, à l'Assemblée, pour examen et vote, le projet de Budget Primitif 2023 du CCAS.

Les prévisions budgétaires sont détaillées dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** les articles L 2312-1 et L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents relatifs au budget.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 2 301 267 € se répartissant comme suit :

- Section de Fonctionnement ..... 2 220 722 €  
- Section d'Investissement..... 80 545 €

**ADOpte** le tableau des subventions tel qu'annexé aux documents budgétaires.

**Impacts financiers :**

NEANT